

Une politique ambitieuse de valorisation des Espaces naturels sensibles

L'Ain regorge d'espaces naturels exceptionnels, parfois très connus et fréquentés, parfois confidentiels pour le grand public. Conscient des nombreuses richesses sur son territoire, le Département de l'Ain mène une politique ambitieuse de préservation et de valorisation de ce patrimoine naturel. Le « Plan Nature », adopté en 2016, définit notamment sa stratégie en matière de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS). Le Département ambitionne de labelliser 40 sites ENS d'ici à 2021. Ce label est une démarche de gestion et de mise en valeur des sites, visant à les préserver et à les faire connaître au public.

Plus d'infos : www.patrimoines.ain.fr

"J'ai souhaité mettre en place une politique forte de valorisation de notre patrimoine naturel et plus particulièrement de nos Espaces naturels sensibles.

Véritables joyaux naturels, ces milieux qui abritent une faune et une flore spécifiques, sont destinés à être préservés, valorisés et ouverts au public.

Notre objectif est d'en faire des atouts touristiques en associant ceux qui vivent à proximité. Ces sites sont une richesse exceptionnelle pour la promotion de notre département".

Véronique BAUDE, vice-présidente du Département de l'Ain chargée du tourisme, du développement durable, de l'environnement et du patrimoine naturel

Contact presse

**Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr



Alpage de la Chenaillette

Espace naturel sensible



INAUGURATION
Mercredi 19 juillet 2017



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Opération soutenue par l'État – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.



LA CHENAILLETTE, ESPACE NATUREL SENSIBLE



Le site de la Chenaillette est un domaine de 156 hectares situé, entre 1250 et 1605 mètres d'altitude, au coeur de la Réserve nationale naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, sur les communes de Mijoux et d'Echenevex. Il est composé d'un alpage, d'une forêt et d'un chalet.



Inexploité et à l'abandon depuis 2011, l'alpage de la Chenaillette devient propriété du Département de l'Ain en juin 2014. Cette acquisition a été motivée par les forts enjeux environnementaux identifiés sur le site (Grand Tétras, Gélinotte, Pic Tridactyle...) et agricoles. En juillet 2014, le Département labellise le site « Espace naturel sensible de l'Ain » (ENS) pour mettre en oeuvre un plan de gestion et de valorisation et faire revivre la vocation agricole du site.

Aujourd'hui, conformément à l'engagement pris par le Département auprès de la SAFER et des acteurs agricoles lors de la vente, l'alpage est de nouveau un espace dédié au pastoralisme et accueille un troupeau bovin. Ce projet de réhabilitation de l'alpage a pu aboutir grâce au travail piloté par le Département de l'Ain, en partenariat avec la Réserve nationale naturelle de la Haute-Chaîne du Jura, la Société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA), service pastoral de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Groupe Tétras Jura (GTJ, association œuvrant pour la préservation des tétraonidés du Jura - grand tétras, gélinotte) et l'Office National de la Forêt.

RETOUR DES ACTIVITÉS PASTORALES



Un plan de gestion a été élaboré pour définir les potentialités notamment agricoles du site et ses modalités de gestion afin de prendre en compte, de manière équilibrée et concertée, les dimensions agricoles, pastorales, sylvicoles, environnementales et touristiques.

Ce plan prévoyait aussi un programme de travaux et le recrutement d'un éleveur pour redonner une dimension agricole à l'alpage.

A noter aussi qu'un travail a été mené avec la fédération des Chasseurs de l'Ain et les associations de chasse locales pour leur confier la gestion de la chasse sur ce site dans un but aussi de réguler les populations de sangliers qui peuvent avoir un impact très néfaste sur l'alpage.

Après la réfection du chemin d'accès effectué par les services du Département à l'automne 2015, les travaux dédiés à l'équipement pastoral et au chalet se sont déroulés durant l'été 2016.

La remise en pâturage du site a nécessité des aménagements et des travaux conséquents :

- création de 2 réserves d'eau,
- réfection de 2 citernes,
- création d'un réseau de 7 abreuvoirs,
- création des clôtures (4 km)
- réfection de la toiture, des fenêtres et des enduits du chalet
- réfection du chemin d'accès.

MISE EN LOCATION DE L'ALPAGE

Un appel à candidatures a permis de sélectionner le locataire de l'alpage.

Le GAEC des Chauvettes (La Chaumusse, Jura), dont le siège d'exploitation est situé à quelques kilomètres de la Chenaillette, a été retenu.

Depuis le 7 juin 2017, environ 70 génisses laitières pâturent l'alpage. Elles sont surveillées par une bergère employée à mi-temps par le GAEC. Les bovins ont accès à la zone de pré-bois depuis le 1^{er} juillet afin de respecter le cycle de développement des jeunes tétras présents dans ce secteur.



Montant de l'opération : 855 917 € TTC dont :

- Acquisition : 567 500 €
- Études / Annonces : 41 123 €
- Travaux : 247 292 €

Sous maîtrise d'ouvrage départementale, les travaux ont été financés sur la base d'une subvention à hauteur de 70 % des dépenses HT par des fonds Europe-FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et le Massif du Jura-FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) et réalisés par des entreprises locales et du département. Le Département de l'Ain a investi 102 917 € dans la réhabilitation de l'alpage.